

Quatre cents soixantième deuxième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue salle Madeleine Lamoureux, le mercredi le 22 septembre 2021, à 19 h 30.

**PRÉSENCES**

VAL-DES-SOURCES	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Philippe Pagé
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
WOTTON	M. Jocelyn Dion
HAM-SUD	M. Serge Bernier
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Directeur de l'aménagement et secrétaire-trésorier adjoint	M. Philippe LeBel
Directrice du développement des communautés	Mme Johanie Laverdière
Adjointe à la direction	Mme Virginie Dupont

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville de Val-des-Sources

---

**MOT DE BIENVENUE**

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue de M. Hugues Grimard.

**2021-09-113037**

**ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

**PROCÈS-VERBAL**

**2021-09-11338**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2021**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2021, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2021 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

**COMITÉ ADMINISTRATIF**

Aucun sujet.

**INVITÉ(E)S**

Aucun invité.

**DEMANDES DE CITOYENS**

Aucun citoyen et aucune demande écrite.

## **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS**

### **CALENDRIER DES RENCONTRES – OCTOBRE ET NOVEMBRE 2021**

Le calendrier des rencontres pour les mois d'octobre et novembre 2021 est remis aux membres du conseil. Ceux-ci sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

## **CORRESPONDANCE**

### **DEMANDES D'APPUI**

**2021-09-11339**

### **DEMANDE D'APPUI – APPEL DE PROPOSITION VISANT LE DÉVELOPPEMENT DE DÉBOUCHÉS DE MATIÈRES CIBLÉES - MEUBLES REMBOURRÉS**

CONSIDÉRANT la réception de la demande d'appui de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-St-François et de Sherbrooke (VALORIS) portant sur le dépôt d'un projet dans le cadre de l'appel à proposition de Recyc-Québec visant le développement de débouchés de matières ciblées;

CONSIDÉRANT que le dépositaire du projet est VALORIS en étroite collaboration avec les deux coordonnateurs économie circulaire de ces territoires qui sont associés au projet régional Synergie Estrie;

CONSIDÉRANT que la collaboration et les communications des coordonnateurs du projet Synergie Estrie permettent que les MRC estriennes bénéficient toutes ensemble des avancées associées au déploiement d'un tel projet;

CONSIDÉRANT qu'une grande partie des meubles rembourrés provenant du territoire des Sources sont acheminés à l'écocentre de Val-des-Sources qui dessert six de ses sept municipalités;

CONSIDÉRANT que la gestion des meubles rembourrés en fin de vie est actuellement une problématique du territoire et que ces ressources sont envoyées à l'enfouissement en lien avec les enjeux du démantèlement et de débouchés compétitifs et viables;

CONSIDÉRANT qu'actuellement le faible coût de l'enfouissement apporte un défi de compétitivité au développement d'avenues de valorisation des meubles rembourrés;

CONSIDÉRANT que des nouvelles avenues de valorisation des matériaux issus des meubles rembourrés peuvent être bénéfiques pour améliorer la gestion des matières résiduelles du territoire des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources reste à l'affût des initiatives qui s'offrent à nous en lien avec le recyclage et l'économie circulaire;

CONSIDÉRANT que certaines organisations pourront s'ajouter selon les différentes avenues envisagées par ce projet et que des équipements présents sur notre territoire, tels que ceux du Carrefour d'innovation sur les matériaux (CIMMS) pourraient jouer un rôle pour la préparation des matières et la création de matériaux issus de matières recyclées;

CONSIDÉRANT que le financement d'un tel projet par un appel à proposition permet de faire avancer les connaissances et de structurer les actions à mettre en place pour nos territoires et la région estrienne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources appuie le dépôt du projet dans le cadre de l'appel à proposition de Recyc-Québec qui permettra de faire avancer les réflexions associées à la gestion des meubles rembourrés;

QUE les nouvelles avenues qui seront soulevées feront avancer notre territoire et la région au niveau de la gestion de ses matières résiduelles.

Adoptée.

### **À TITRE DE RENSEIGNEMENT**

Aucun sujet.

### **ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOISIRS**

#### **PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM**

Aucun sujet.

#### **ROUTE VERTE**

Aucun sujet.

### **LOISIRS**

#### **DÉPÔT DU BILAN DES SERVICES D'ANIMATION ESTIVALE – RESSOURCES HUMAINES RÉGIONALES**

Ce bilan met en lumière les services offerts par la ressource humaine régionale des services d'animation estivale du territoire, soit celui du rôle-conseil auprès des coordonnateurs, et de gestion du projet de loisir culturel.

### **TOURISME ET CULTURE**

#### **TOURISME**

Aucun sujet.

#### **CULTURE**

##### **2021-09-11340**

#### **APPELS À PROJETS EN CULTURE – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

CONSIDÉRANT que les appels à projets en culture visant le soutien aux initiatives en développement culturel ainsi que les actions en culture par et pour les aînés ont été lancés par la MRC des Sources du 20 mai 2021 au 12 juin 2021;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a mandaté un groupe-conseil en culture pour procéder à une analyse des projets déposés et à l'émission de recommandations quant aux projets à soutenir;

CONSIDÉRANT que les projets déposés devaient répondre à au moins un objectif spécifique relatif aux axes de développement de la *Politique de développement culturel 2018-2026*;

CONSIDÉRANT l'importance d'arrimer les enjeux et objectifs spécifiques de la *Politique de développement culturel 2018-2026* aux projets soumis dans le cadre du présent appel à projets;

CONSIDÉRANT la somme réservée de 24 000 \$ par la MRC à l'entente de développement culturel pour la réalisation d'un appel à projets visant le soutien aux initiatives en développement culturel;

CONSIDÉRANT la somme réserver de 4 000 \$ par la MRC à l'entente de développement culturel pour la réalisation d'un appel à projets pour des initiatives culturelles par et pour les aînés;

CONSIDÉRANT la réception de 4 projets en soutien aux initiatives en développement culturel pour un montant total de financement demandé de 40 018 \$ et de 1 projet pour des initiatives culturelles par et pour les aînés pour un montant total de financement demandé de l'ordre de 4 000 \$;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le groupe-conseil culture aux membres du conseil de la MRC des Sources en atelier de travail le 8 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte les projets suivants dans le cadre de l'appel à projets en soutien aux initiatives en développement culturel :

- La Source d'Arts – Portails inusités	8 000 \$
- La Meunerie – Ateliers et exposition	2 474 \$
- RAVIR – Capsules web	5 949 \$
- RAVIR – Nous rire la joie	1 995 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>18 418 \$</b>

QUE la MRC des Sources accepte le projet suivant dans le cadre de l'appel de projets pour des initiatives culturelles par et pour les aînés :

- RAVIR – Nous rire la joie	4 000 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>4 000 \$</b>

QUE les promoteurs sélectionnés doivent exécuter leur projet avant le 30 septembre 2022 et déposer leur reddition de compte avant le 1<sup>er</sup> décembre 2022;

QUE la part de la MRC, établie à 40 % des engagements de l'*Entente de développement culturel 2020-2023*, soit 11 767,20 \$, soit prise à même l'enveloppe du FRR volet 2, volet régional;

QU'une somme supplémentaire de 3 232,80 \$ soit également réservée à l'enveloppe du FRR volet 2, volet régional, pour amener l'engagement 2021 total de la MRC pour l'entente de développement culturel à 15 000 \$;

QUE le préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer des protocoles d'entente avec les organismes financés définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de compte.

Adoptée.

#### **2021-09-11341**

#### **MOTION DE REMERCIEMENTS À L'ATTENTION DE YANNICK GENDRON, CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT CULTUREL DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde d'octroyer une motion de remerciements à l'égard de M. Yannick Gendron, conseiller en développement culturel pour le ministère de la Culture et des Communications, pour sa précieuse collaboration dans les divers projets de développement culturel ainsi que pour son implication et son soutien auprès de notre communauté.

La MRC des Sources lui souhaite une bonne continuité dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité.

### **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

#### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET LOCAL**

#### **2021-09-11342**

#### **FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL – AMENDEMENT AU PROJET FRR-2020-13**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-10-11012 concernant le projet *FRR-2020-13 Achat d'une marquise à Saint-Georges-de-Windsor*, présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor pour un montant de 4 997,41 \$, montant pris à même l'enveloppe FRR- Fonds local de Saint-Georges-de-Windsor;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, en charge de la réalisation du projet, a produit le 9 septembre 2021 une résolution indiquant que le coût initialement prévu pour le projet n'est plus réaliste et doit désormais être modifié à la hausse, passant de 4 997,41 \$ à 8 370,18 \$;

CONSIDÉRANT la nécessité d'amender le projet afin d'y affecter une somme supplémentaire de 3 372,77 \$ pour que le projet puisse être réalisé;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor contribuera au projet pour un montant de 1 686,39 \$;

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor qu'un montant supplémentaire de 1 686,38 \$ soit accordé au projet dans le cadre du FRR- Fonds local de Saint-Georges-de-Windsor, amenant la contribution à 6 683,79 \$, soit 79,6 % du coût de projet total de 8 370,18 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le projet *FRR-2020-13 Achat d'une marquise à Saint-Georges-de-Windsor*, présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, soit amendé afin d'y affecter une somme supplémentaire de 1 686,38 \$, pour une contribution totale de 6 683,79 \$, pris à même le FRR- Fonds local de Saint-Georges-de-Windsor;

QUE l'ajustement des versements soit effectué de la façon suivante :

- 4 185,08 \$ lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un amendement au protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.  
Adoptée.

#### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET RÉGIONAL**

Aucun sujet.

#### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET SUPRA RÉGIONAL**

Aucun sujet.

#### **DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet.

#### **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

#### **2021-09-11343**

#### **CONSTITUTION DU COMITÉ DIRECTEUR DU PROJET « GYM A21 – TRANSITION ÉCONOMIQUE DURABLE » ET ADOPTION DU CADRE DE GESTION DU PROJET SIGNATURE GYM A21**

CONSIDÉRANT le Partenariat 2020-2024 « *Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* » conclu le 30 octobre 2019 entre le gouvernement du Québec et les municipalités;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 47 assurant la mise en œuvre de certaines mesures du *Partenariat 2020-2024* entre le gouvernement du Québec et les municipalités a été sanctionné à l'Assemblée nationale, le 11 décembre 2019, pour créer le *Fonds régions et ruralité (FRR)*;

CONSIDÉRANT l'admissibilité de la MRC des Sources au Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC, qui vise à soutenir la MRC dans le cadre d'un créneau de développement propre à l'ensemble de son territoire et à permettre à la MRC de se doter d'une identité territoriale forte s'articulant autour de sa vision de développement;

CONSIDÉRANT que la MRC a transmis au MAMH le 24 février 2021 un devis des travaux relatifs au projet « Signature » comprenant la description du projet de Gym A21 dans son ensemble, une présentation des liens entre le projet et la vision de développement de la MRC et les priorités régionales, puis une démonstration de l'importance du projet pour développer ou consolider la signature de la MRC;

CONSIDÉRANT l'entente sur le projet « Signature Innovation » dans le cadre du volet 3 – Projets « Signature Innovation » des MRC du Fonds régions et ruralités survenue entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la mise en œuvre de l'entente, un comité directeur doit être constitué, sa composition et ses règles de fonctionnement adoptées;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité du comité directeur de définir le cadre de gestion et de recommander son adoption à la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC doit adopter un cadre de gestion, sur recommandation du comité directeur, avant le 30 septembre et le publier sur son site Web;

CONSIDÉRANT que le comité directeur recommande à la MRC l'adoption du document *Fonds Régions et Ruralités 2020-2024 Volet 3 – Projet Signature Gym A21 – Transition économique durable : Cadre de gestion*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Jocelin Dion

QUE le conseil de la MRC des Sources constitue le comité directeur du projet Signature Gym A21 et en adopte la composition et les règles de fonctionnement;

QUE le conseil de la MRC des Sources adopte le document *Fonds Régions et Ruralités 2020-2024 Volet 3 – Projet Signature Gym A21 – Transition économique durable : Cadre de gestion*;

QUE la MRC des Sources publie sur son site web le cadre de gestion.

Adoptée.

**2021-09-11344**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PROJET « INNOVATION » AVEC LE MAMH DANS LE CADRE DU VOLET 3 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

CONSIDÉRANT qu'une des finalités de l'Agenda 21 des Sources est la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations;

CONSIDÉRANT que, dans les priorités d'intervention 2021 de la MRC des Sources, il est inscrit que l'organisation souhaite supporter une participation égalitaire des femmes et des hommes au développement des communautés;

CONSIDÉRANT que des résultats positifs pour la région des Sources ont émané de la première mouture de l'*Entente sectorielle de développement (ESD)* en matière d'égalité entre les femmes et les hommes s'étant déroulée en 2020-2021;

CONSIDÉRANT que les principaux enjeux ciblés par le comité des partenaires de l'ESD en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sont des enjeux qui vont dans le sens des priorités d'intervention de la MRC des Sources et qui sont cohérents avec les finalités de l'Agenda 21 des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources, M. Frédéric Marcotte, ainsi que le préfet de la MRC des Sources, M. Hugues Grimard, à signer l'*Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2022-2023*.

QUE la MRC des Sources contribue à cette entente de deux ans à hauteur de 7 150 \$ dont un montant de 2 150 \$ proviendra de ressources matérielles et humaines;

Que les contributions en ressources financières soient réparties comme suit :

- En 2021, que la somme de 2 500 \$ soit prise à même le Fonds régions et ruralité, volet 2 – FDT suprarégional;
- En 2022, que la somme de 2 500 \$ soit prise à même le Fonds régions et ruralité, volet 2 – FDT suprarégional;

Adoptée.

#### **2021-09-11345**

#### **POLITIQUE RELATIVE AU FONDS POUR LA CRÉATIVITÉ ET L'INNOVATION**

CONSIDÉRANT l'agenda 21 des Sources, qui a donné naissance en 2018 au Hub d'innovation des Sources, un écosystème qui visait à favoriser le développement de l'innovation numérique de la MRC;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un 4<sup>e</sup> pôle du Hub d'innovation des Sources, le Gym A21, un lieu de rencontre et de travail intersectoriel favorisant la créativité et les maillages inusités afin de favoriser l'inventivité, le développement de partenariats et la performance économique au service du bien-être de nos communautés;

CONSIDÉRANT que l'une des résultantes désirées de la mise en place du Gym A21 est le développement de projets de territoire concertés regroupant des acteurs de différents milieux de la région des Sources afin que puissent être relevés les défis de chacun et que puissent émaner du milieu des solutions au bénéfice du développement de l'ensemble de la communauté;

CONSIDÉRANT que le *Fonds pour la créativité et l'innovation* permettra aux projets sélectionnés de libérer une ressource de ses tâches habituelles et de financer le temps de travail qu'elle consacrera au démarrage du projet collectif territorial;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE le conseil de la MRC des Sources adopte la politique relative au *Fonds pour la créativité* et l'innovation.

Adoptée.

#### **FONDS VITALISATION**

Aucun sujet.

#### **TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ**

#### **2021-09-11346**

#### **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF 2021**

CONSIDÉRANT la prise de compétence de la MRC des Sources en transport collectif et en transport adapté le 17 août 2015;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-09-10991 par laquelle était conclue une entente de gestion entre la MRC des Sources et l'organisme STC des Sources, entente valide du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT les modalités d'application 2021 du programme de subvention au transport adapté et du Programme d'aide au développement du transport collectif volet 2 – Aides financières au transport collectif régional qui demande de présenter un plan de transport, un état de situation des surplus cumulés ainsi que stratégie de réinvestissement des surplus;

CONSIDÉRANT le dépôt par le *Service de transport collectif des Sources* du budget 2021 en transport collectif et en transport adapté;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires 2021 pour le transport collectif s'élèvent au montant de cent soixante-trois mille quatre-vingt-dix-huit dollars (163 098 \$) et que les prévisions budgétaires 2021 pour le transport adapté s'élèvent au montant de deux cent soixante-sept mille trois cent quarante-trois dollars (267 343 \$) et que les revenus sont respectivement répartis comme suit :

**Transport collectif :**

- Usagers	42 598 \$
- Contribution MTQ	100 000 \$
- Contribution MRC	20 500 \$

Achalandage 2020 en transport collectif régional : 2 673

Achalandage prévisionnel 2021 en transport collectif régional : 4 260

**Transport adapté :**

- Usagers	43 625 \$
- Contribution MTQ	144 311 \$
- Contribution MRC	55 407 \$
- Autres revenus	2 000 \$

Achalandage 2020 en transport adapté : 5 095

Achalandage prévisionnel 2021 en transport adapté : 5 250

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC adopte la stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au ministère des Transports pour le transport adapté et collectif régulier;

QUE la MRC des Sources adopte le plan de transport 2021 pour le transport collectif et adapté;

QUE la MRC des Sources adopte le budget 2021 ainsi que les prévisions d'achalandage pour le transport collectif et adapté;

QUE la MRC des Sources fasse parvenir une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du *Programme d'aide au développement du transport collectif volet 2 – Aides financières au transport collectif régional*;

QUE la MRC des Sources fasse parvenir une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du *Programme de subvention au transport adapté*.

Adoptée.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD)**

Aucun sujet.



DOSSIERS AMÉNAGEMENT

Aucun sujet.

GESTION RÉSEAU ROUTIER

Aucun sujet.

ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucun sujet.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (PAH)

Aucun sujet.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Aucun sujet.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les élus que la prochaine rencontre du Comité de sécurité publique aura lieu le 28 septembre 2021 à 9h00 par visio-conférence TEAMS.

ENVIRONNEMENT

SITE D'ENFOUISSEMENT

2021-09-11347

SITE D'ENFOUISSEMENT

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 août 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 août 2021 soit et est approuvé.

Adoptée.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RESIDUELLES (PGMR)

Aucun sujet.

EAU

2021-09-11348

CONTRAT GRÉ-À-GRÉ – PRMHH ESTRIE – OCTROI DE MANDAT À NÉOGIS:  
CALCULS GÉOMATIQUES POUR LE VOLET HUMIDE

CONSIDÉRANT que l'article 15 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (RLRQ, c. C-6.2, ci-après, « LACCRE ») impose aux municipalités régionales de comté l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques (ci-après, « PRMHH »), à l'échelle de leur territoire, incluant le domaine hydrique de l'État, dans une perspective de gestion intégrée de l'eau pour tout bassin versant concerné;

CONSIDÉRANT que dans un souci d'optimisation des ressources financières et humaines, ainsi que de cohérence entre les planifications régionales, les six (6) MRC de l'Estrie ainsi que la Ville de Sherbrooke ont conclu une entente intermunicipale afin de déterminer les responsabilités de chacune d'entre elles à l'égard de la réalisation des étapes conjointes du guide du PRMHH élaboré par le MELCC;

CONSIDÉRANT que des calculs géomatiques détaillés doivent être effectués pour obtenir les résultats nécessaires à la bonne réalisation du PRMHH Estrie;

CONSIDÉRANT que ces calculs nécessitent du matériel géomatique de pointe qui n'est pas accessible à l'heure actuelle pour les artisans de la démarche estrienne;

CONSIDÉRANT que Néogis est une firme spécialisée en géomatique qui possède ce matériel spécialisé, ainsi que le temps nécessaire pour effectuer les calculs souhaités;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre du comité régional s'est tenue le 25 mars 2021 et que les parties recommandent d'obtenir une ressource supplémentaire en géomatique afin de respecter la méthodologie choisie;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 263-2021 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., chapitre C-65.1);

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré à gré afin d'octroyer le mandat pour les calculs géomatiques du volet humide de la démarche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à accepter la soumission de Néogis pour un montant maximum de 3 449,25 \$ (taxes incluses) déboursé à même les fonds prévus à l'entente intermunicipale afin de compléter les calculs méthodologiques du PRMHH Estrie.

Adoptée.

### **RÉCUPÉRATION**

Aucun sujet.

### **ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet.

### **DEMANDE DE CITOYENS**

Aucun citoyen et aucune demande écrite.

### **MRC FINANCES**

#### **MRC**

#### **2021-09-11349**

#### **MRC DES SOURCES**

#### **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2021**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 juin 2021 soit  
et est approuvé.

Adoptée.

**2021-09-11350**

**MRC DES SOURCES**

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2021**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des  
Sources au 31 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 juillet 2021  
soit et est approuvé.

Adoptée.

**2021-09-11351**

**MRC DES SOURCES**

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2021**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des  
Sources au 31 août 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 août 2021 soit  
et est approuvé.

Adoptée.

**2021-09-11352**

**MRC DES SOURCES**

**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> AOÛT AU 31 AOÛT 2021**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources  
pour la période du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2021;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la  
liste des comptes de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général  
et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer:

Numéros 202100616 à 202100758 selon la liste détaillée fournie aux membres  
du conseil pour un total de 339 225,57 \$.

Adoptée.

**MRC RESSOURCES HUMAINES**

**2021-09-11353**

**FIN DE PROBATION – MME VALÉRIE GIRARDIN, DIRECTRICE ADJOINTE  
AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

CONSIDÉRANT l'embauche de Mme Valérie Girardin, le 1<sup>er</sup> mars 2021, au poste  
de directrice adjointe au développement économique;

CONSIDÉRANT que sa période de probation prenait fin le 1<sup>er</sup> septembre 2021;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive préparée par M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources engage officiellement, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2021, Mme Valérie Girardin au poste de directrice adjointe au développement économique à la MRC des Sources.

Adoptée.

**2021-09-11354**

**FIN DE PROBATION – MME JUSTINE TREMBLAY, CONSEILLÈRE AUX ENTREPRISES – GESTION RH**

CONSIDÉRANT l'embauche de Mme Justine Tremblay, le 11 avril 2021, au poste de conseillère aux entreprises – Gestion RH;

CONSIDÉRANT que sa période de probation prenait fin le 11 juillet 2021;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive préparée par Mme Valérie Girardin, directrice adjointe au développement économique, ainsi que M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources engage officiellement, en date du 11 juillet 2021, Mme Justine Tremblay, au poste conseillère aux entreprises – Gestion RH à la MRC des Sources.

Adoptée.

**2021-09-11355**

**FIN DE PROBATION – M. HÉNOC JULES, CONSEILLER AUX ENTREPRISES**

CONSIDÉRANT l'embauche de M. Hénoc Jules, le 21 mars 2021, au poste de conseiller aux entreprises;

CONSIDÉRANT que sa période de probation prenait fin le 21 septembre 2021;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive préparée par Mme Valérie Girardin, directrice adjointe au développement économique, ainsi que M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources engage officiellement, en date du 21 septembre 2021, M. Hénoc Jules, au poste de conseiller aux entreprises à la MRC des Sources.

Adoptée.

**2021-09-11356**

**FIN DE PROBATION – M. RONALD RACETTE, AGENT DU FONDS ÉCOLEADER – ESTRIE**

CONSIDÉRANT l'embauche de M. Ronald Racette, le 18 avril 2021, au poste d'agent du Fonds Écoleader – Estrie;

CONSIDÉRANT que sa période de probation prenait fin le 18 juillet 2021;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive préparée par Mme Valérie Girardin, directrice adjointe au développement économique, ainsi que M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources engage officiellement, en date du 18 juillet 2021, M. Ronald Racette, au poste d'agent du Fonds Écoleader – Estrie à la MRC des Sources.

Adoptée.

**2021-09-11357**

**APPEL À CANDIDATURES – POSTE DE CHARGÉ(E) DE PROJETS EN GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES – REMPLACEMENT DE MME. SARAH MAILHOT**

CONSIDÉRANT que Mme Sarah Mailhot a changé de fonction au sein de la MRC des Sources et n'est donc plus en charge des projets en gestion des matières résiduelles laissant donc ce poste vacant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, à lancer un appel de candidatures pour combler le poste de chargé de projets en gestion des matières résiduelles.

Adoptée.

**2021-09-11358**

**AUTORISATION APPEL DE CANDIDATURES – ADJOINTE À LA DIRECTION**

CONSIDÉRANT que l'adjointe à la direction, Mme Virginie Dupont, a annoncé son départ de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'appel de candidatures pour le poste d'adjointe à la direction.

Adoptée.

**2021-09-11359**

**EMBAUCHE DE KARINE THIBAUT – COORDONNATRICE ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

CONSIDÉRANT l'embauche temporaire de Mme Karine Thibault depuis plusieurs années sous divers postes et divers projets;

CONSIDÉRANT son poste actuel de coordonnatrice de l'économie circulaire;

CONSIDÉRANT le nouveau positionnement dans la restructuration en développement économique avec *Accès entreprises Québec*;

CONSIDÉRANT son apport considérable depuis plusieurs années dans de nombreux projets qui bénéficie notablement à la MRC des Sources au niveau de son positionnement dans la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Plourde

QUE la MRC des Sources engage officiellement à titre permanent, en date du 22 septembre 2021, Mme Karine Thibault, au poste de coordonnatrice de l'économie circulaire à la MRC des Sources.

Adoptée à l'unanimité.

**MRC ADMINISTRATION****2021-09-11360****CONTRAT GRÉ-À-GRÉ – THERRIEN COUTURE AVOCATS – SERVICES PROFESSIONNELS, MANDAT GÉNÉRAL 2022**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources souhaite poursuivre le mandat général pour les services professionnels pour l'année 2022 avec la firme Therrien Couture Avocats, S.E.N.C.R.L.;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au règlement 263-2021 Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1];

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente gré-à-gré afin d'octroyer le mandat pour les services professionnels de conseillers juridiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

D'autoriser les représentants de la MRC des Sources à recourir aux services du cabinet Therrien Couture Avocats, S.E.N.C.R.L., au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Adoptée.

**2021-09-11361****SOUTIEN DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – AIDE FINANCIÈRE DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE COVID-19**

CONSIDÉRANT l'octroi du soutien financier du MAMH à la MRC des Sources pour un montant de 855 058 \$ dans le cadre du contexte de la pandémie de la COVID-19 soutenant les efforts pour se doter d'infrastructures numériques et de télécommunications;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources pourra utiliser cette aide financière en 2021 et 2022 afin de compenser les pertes de revenus et les coûts supplémentaires dans ce contexte de pandémie;

CONSIDÉRANT la décision de la MRC des Sources d'octroyer un montant de 355 000 \$ de cette aide financière en soutien à chacune des municipalités selon la répartition suivante:

Proposition de répartition entre les municipalités	RFU 2021	Montant
Val-des-Sources	411 908 045	118 156,95 \$
Danville	330 824 440	94 897,89 \$
Saint-Adrien	66 735 635	19 143,30 \$
Saint-Camille	76 533 585	21 953,87 \$
Saint-Georges-de-Windsor	131 002 500	37 578,42 \$
Ham-Sud	62 953 400	18 058,35 \$
Wotton	157 611 235	45 211,21 \$
<b>Sous-total</b>	<b>1 237 568 840</b>	<b>355 000,00 \$</b>

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources ratifie le schéma de répartition de l'aide financière octroyée aux municipalités tel que présenté.

Adoptée.

**2021-09-11362****PROCURATION À EUGÉNIE CADIEUX PINSONNAULT**

CONSIDÉRANT que, dans l'exercice de ses fonctions en tant que contrôleuse financière intérimaire, Mme Eugénie Cadieux Pinsonnault doit, entre autres, communiquer avec divers organismes, fournisseurs, entreprises et ministères, et effectuer toutes les transactions financières et communications nécessaires au travail comptable de la MRC des Sources et du site d'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE le conseil mandate Mme Eugénie Cadieux Pinsonnault, pour la MRC des Sources, auprès de tout ministère, tant au fédéral qu'au provincial, organisation, Hydro Québec, Desjardins ainsi que tous les fournisseurs et clients de la MRC des Sources, de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs et du site d'enfouissement et ce, pour lui permettre l'exercice adéquat de ses fonctions.

Adoptée.

**MRC IMMEUBLES****2021-09-11363****MAÇONNERIE BÂTIMENT – ACCEPTATION DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES POUR LA FINALISATION DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT les résolutions 2021-04-11225 et 2021-04-11226 adoptées le 26 avril 2021 autorisant la MRC à octroyé les contrats pour effectuer les travaux de rénovation de la maçonnerie du bâtiment à l'entreprise Maçonnerie A. Raymond;

CONSIDÉRANT que les entrepreneurs ont constaté durant les travaux que la maçonnerie du bâtiment était plus abîmée que prévu initialement;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 263-2021 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses des travaux supplémentaires au montant total de 13 797 \$, incluant les taxes.

Adoptée.

**IMMEUBLE 600 GOSSELIN, WOTTON**

Aucun sujet.

**IMMEUBLE 12 ROUTE 116 DANVILLE ET BÂTISSÉ 39 RUE DÉPÔT DANVILLE**

Aucun sujet.

**VARIA**

Monsieur Grimard tient à adresser, aux noms de tous, ses remerciements à Madame Virginie Dupont pour sa contribution et son travail à la MRC des Sources et lui souhaite une bonne continuation.

**2021-09-11364**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller M. Michel Plourde propose la levée de la séance à 19 h 52.

Adoptée à l'unanimité.

---

Hugues Grimard  
Préfet

---

Frédéric Marcotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier